



VOS CONTRIBUTIONS : un investissement pour l'avenir de votre entreprise

Chaque année, vous versez vos contributions pour le développement de l'apprentissage et de la formation professionnelle des salariés.

Grâce à elles, l'ANFA finance la formation des jeunes en alternance et des salariés. Elle soutient les établissements de formation partenaires de la branche et vous conseille sur le développement de la gestion de vos ressources humaines.

TAXE D'APPRENTISSAGE

- Financer l'équipement et le fonctionnement des CFA et des lycées professionnels
- Promouvoir les métiers de la branche, les diplômés et les filières
- Analyser et anticiper l'évolution des métiers

TAXE FISCALE

- Équiper en matériel les établissements de formation préparant aux métiers de la branche
- Financer la formation et le perfectionnement des formateurs des CFA, des enseignants des lycées professionnels et des maîtres d'apprentissage

0,68 %

0,44% pour
les départements
57, 67, 68.

0,75 %

des salaires d'atelier

1 %

1,05 %

0,15 %

CONTRIBUTION FORMATION CONTINUE

- Financer la formation des salariés
- Accompagner leur évolution par le bilan de compétences et la validation des acquis de l'expérience

CONTRIBUTION CONGÉ INDIVIDUEL DE FORMATION CDD

Financer des actions de formation à l'initiative du salarié (reversé et géré par le FONGECIF régional)

CONTRIBUTION PROFESSIONNALISATION

Financer les actions de formation des contrats et périodes de professionnalisation ainsi que la formation des tuteurs et maîtres d'apprentissage

VOS VERSEMENTS : mode d'emploi



Quoi ?

Quand ?

À qui ?

Sur quelle base ?

- Taxe d'apprentissage
- Professionnalisation
- Formation continue
- Congé individuel de formation CDD

Avant
le 1^{er} mars

ANFA

Calculés sur la masse
salariale brute de l'année
précédente

- Taxe fiscale

Concomitante à la TVA

TRÉSOR
PUBLIC

Calculé sur la masse
salariale brute du
personnel d'atelier et des
services de réparation

 **Décret qualité** : à partir de janvier 2017, pour être financée, une formation doit être réalisée par un organisme de formation référencé par l'ANFA. Pour en savoir plus consultez le site www.anfa-auto.fr

LES « + » ANFA



- **100 % PROFESSION** : L'ANFA est votre seul partenaire 100 % profession : vos contributions sont investies dans la formation des jeunes et des salariés des métiers de l'automobile, du camion, de la moto et du vélo
- **SIMPLICITÉ** : Pour déclarer, télécharger vos attestations et payer en ligne l'ensemble de vos contributions en une fois : **connectez-vous sur www.contributions.anfa-auto.fr**
- **CONSEIL** : Les équipes de l'ANFA sont à votre service pour vous accompagner dans la gestion administrative de votre dossier, et dans le financement de vos actions de formation.



L'ANFA, votre interlocuteur emploi-formation
DES SERVICES 100 % PROFESSION

